



Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin du Loir

Commission Locale de l'Eau

Le 8 février 2013 à Château du Loir

Commission Locale de l'Eau – 08/02/2013

Ordre du jour

- Présentation du projet de SAGE et de ses documents annexes**
⇒ Pour information et discussion
- Consultation sur les questions importantes du futur SDAGE**
⇒ Pour avis
- Contrat territorial pollutions diffuses (bassin versant de l'Ozanne)**
⇒ Pour avis

Vers l'approbation du projet de territoire

Avancement de la procédure

Émergence

Délimitation du périmètre - 2003

Constitution de la CLE - 2004

Choix de la structure porteuse - 2006

Réflexions préalables

Elaboration

État des lieux et Diagnostic
2008-2009

Tendances, Scénarios et Stratégie
2010-2011

Rédaction du projet de SAGE
2012-2013

Définition et hiérarchisation
des enjeux auxquels le SAGE
doit répondre

Vers la définition d'un projet
de territoire

Formalisation de la stratégie
sous forme de dispositions et
règles

Mise en œuvre



Vers l'approbation du projet de territoire

Enjeux retenus dans le cadre du diagnostic

1 Organisation de la maîtrise d'ouvrage et portage du SAGE

1 Qualité des milieux aquatiques (morphologie/continuité)

1 Qualité physico-chimique des eaux superficielles et souterraines
Nitrates, pesticides, eutrophisation du Loir, matières organiques

2 Sécurisation de l'alimentation en eau potable

2 Connaissance, préservation et valorisation des zones humides

2 Inondations

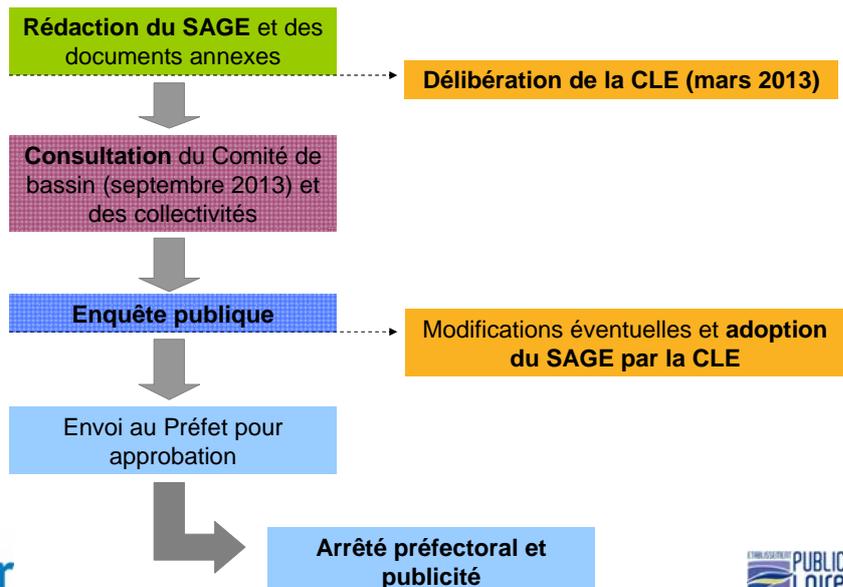
2 Gestion quantitative des eaux superficielles et souterraines



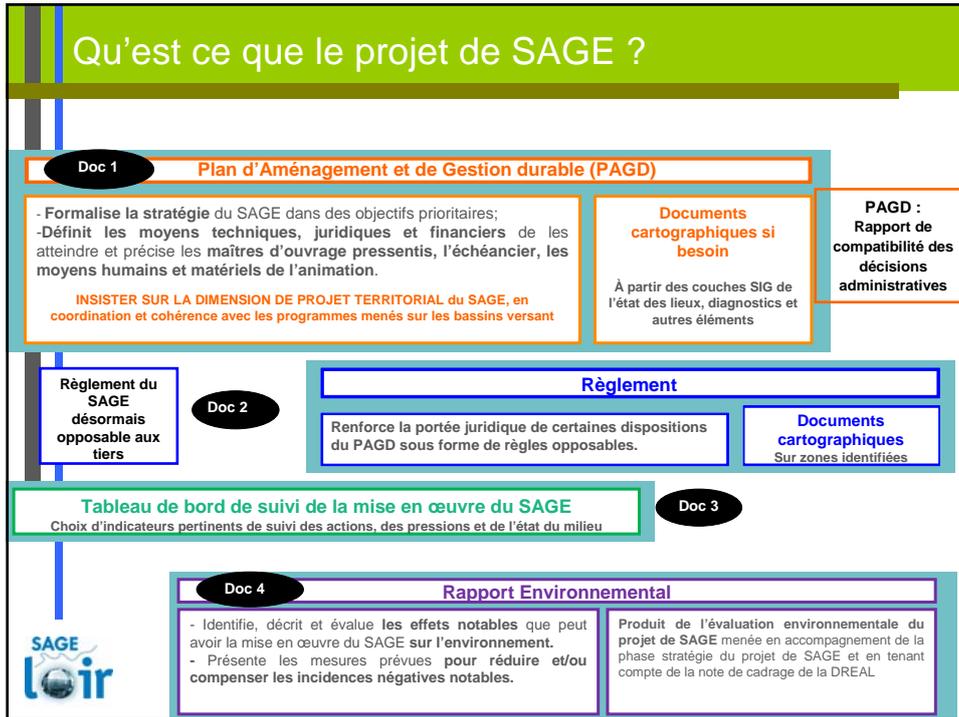
Vers l'approbation du projet de territoire



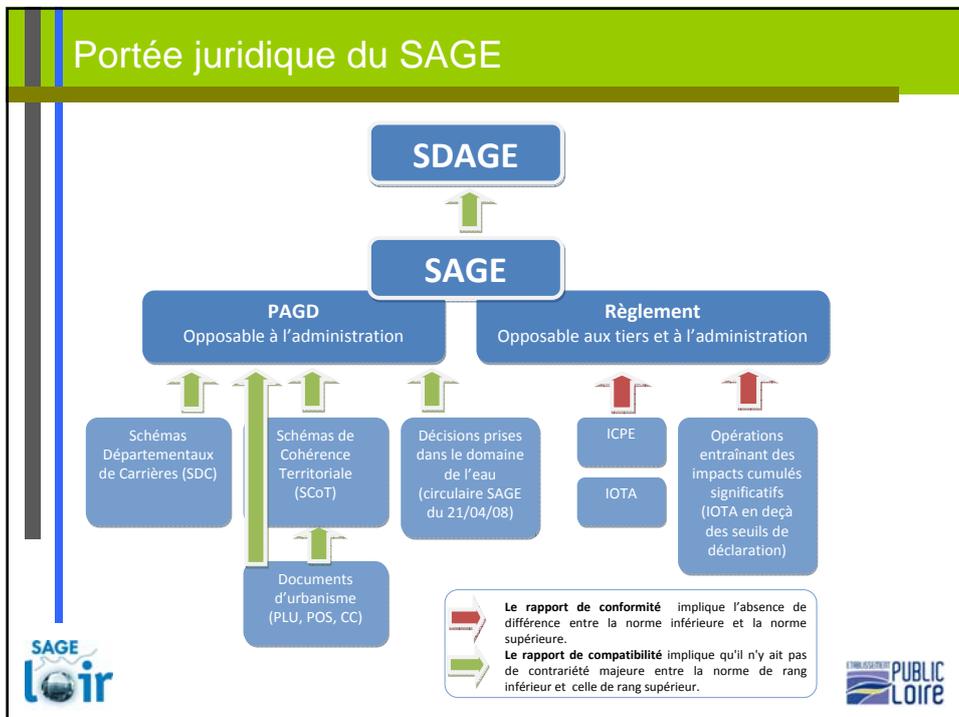
Vers l'approbation du projet de territoire



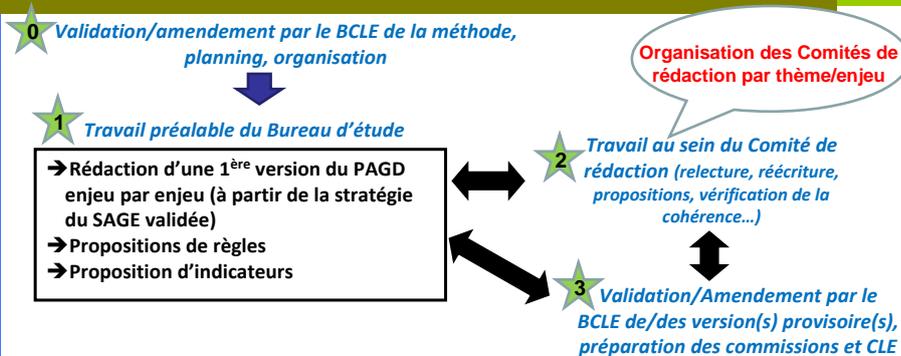
Qu'est ce que le projet de SAGE ?



Portée juridique du SAGE



Organisation – Méthode



❖ Les Commissions ont été informées/consultées sur une version provisoire complète des documents du SAGE (après comités de rédaction et BCLE). Une rencontre des élus est également prévue

❖ La validation par la CLE pourra se faire en deux temps



Clé de Lecture du PAGD



Référence à un article du règlement du SAGE

☞ **Rappel de la réglementation** existante sur laquelle la Commission Locale de l'Eau insiste dans le cadre du projet de SAGE.

QE.N.1 = 1^{ère} disposition concernant l'enjeu Qualité Physico-chimique des Eaux en Nitrates



Définitions/Précisions apportées concernant certains termes et/ou éléments techniques



Renvoi en Annexes vers un complément d'informations liées à la disposition.



Portage du SAGE et Organisation de la maîtrise d'ouvrage

Objectif 1. Anticiper la mise en œuvre du SAGE et Assurer la coordination de l'ensemble des actions par la structure porteuse du SAGE

DISPOSITIONS

A l'échelle du bassin versant

- ❖ **Rôle et missions de la Commission Locale de l'Eau du SAGE**
 - ↳ *Organe décisionnel et de pilotage de la politique de l'eau, rôle dans l'impulsion locale de la mise en œuvre du SAGE*
- ❖ **Faire émerger une structure porteuse du SAGE dans sa phase de mise en œuvre**
 - ↳ *Poursuivre avec l'EPL mais mener une réflexion en parallèle sur une nouvelle structuration*
- ❖ **Rôles et missions de la structure porteuse du SAGE**
- ❖ **Garantir les moyens d'animation nécessaires au sein de la cellule d'animation du SAGE**
 - ↳ *Assurer à terme le financement de 2 postes d'animation du SAGE*
- ❖ **Créer une instance d'échange et de coordination inter-SAGE avec le SAGE Nappe de Beauce**



Portage du SAGE et Organisation de la maîtrise d'ouvrage

Objectif 2. Faire émerger et structurer les maîtrises d'ouvrage multithématiques en fonction des enjeux locaux sur l'ensemble du territoire du SAGE

DISPOSITIONS

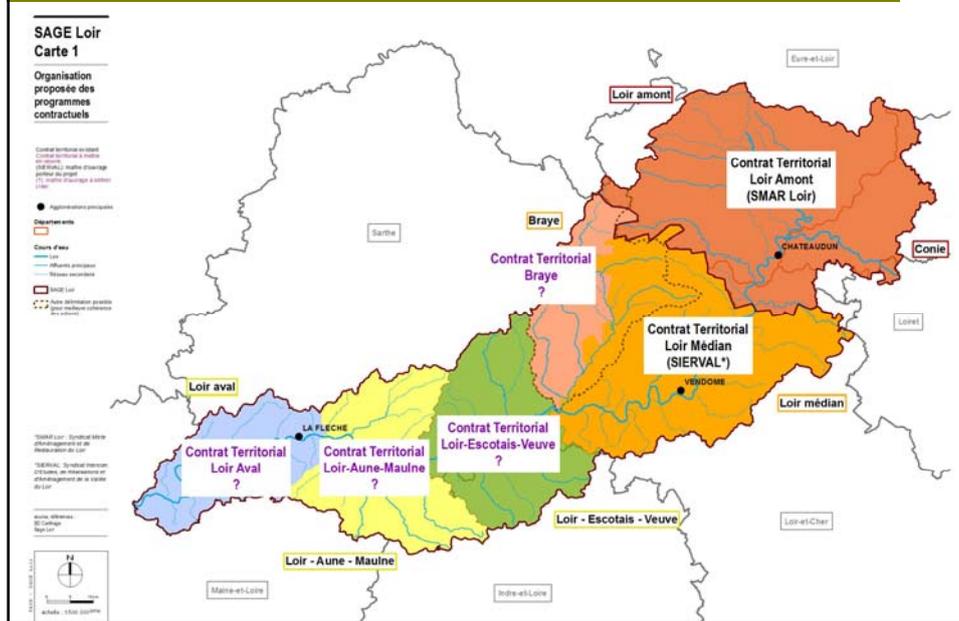
A l'échelle du bassin versant

- ❖ **Faire émerger des porteurs de programmes contractuels sur l'ensemble du bassin du Loir**
- ❖ **Renforcer les moyens d'animation et de sensibilisation à l'échelle du bassin du Loir**
- ❖ **Coordonner les actions à l'échelle locale**

♪ Accord sur principe de subsidiarité et du point d'attention sur la concertation et l'association avec les maîtres d'ouvrage déjà engagés
♪ Question de la sollicitation des collectivités non membres de l'EPL (CG 72 et 28) évoquée lors du dernier Bureau: Doit-on l'inscrire dans le PAGD ?



Portage du SAGE et Organisation de la maîtrise d'ouvrage



Mise en œuvre - Suivi

DISPOSITIONS	MAITRISE D'OUVRAGE PRESENTIE	CALENDRIER						
		N	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	N+6
Disposition MO.1. Rôle et missions de la Commission Locale de l'Eau du SAGE	Structure porteuse du SAGE							
Disposition MO.2 Faire émerger une structure porteuse du SAGE dans sa phase de mise en œuvre Disposition MO.3 Rôles et missions de la structure porteuse du SAGE	Structure porteuse du SAGE	étude						
Disposition MO.4 Garantir les moyens d'animation nécessaires au sein de la cellule d'animation du SAGE	Structure porteuse du SAGE							
Disposition MO.5. Créer une instance d'échange et de coordination inter-SAGE	Structure porteuse du SAGE							
Disposition MO.6 Faire émerger des porteurs de programmes contractuels sur l'ensemble du bassin du Loir	Collectivités et leurs groupements							
Disposition MO.7 Renforcer les moyens d'animation et de sensibilisation à l'échelle du bassin du Loir	Porteurs de programmes contractuels							
Disposition MO.8 Coordonner les actions à l'échelle locale	Structure porteuse du SAGE/Porteurs de programmes contractuels							

INDICATEURS	Existence d'une structure porteuse du SAGE
	Nombre de réunions annuelles de la commission inter-SAGE (SAGE Loir, SAGE Nappe de Beauce)
	Couverture du bassin versant par des programmes contractuels (nombre de programmes, surface du bassin couverte par des actions sur tous les enjeux du SAGE, % des masses d'eau en non bon état couverte par un programme d'actions adapté)
	Nombre de postes d'animateurs et/ou techniciens recrutés dans le cadre de programmes contractuels sur le territoire du SAGE



Qualité physico-chimique des eaux Nitrates

Objectif 1. Portage opérationnel des actions liées à la reconquête/préservation de la qualité des eaux en nitrates

DISPOSITIONS

A l'échelle du bassin versant

- ❖ Assurer le portage de programmes contractuels « pollutions diffuses agricoles »
- ❖ Assurer une coordination et cohérence des programmes « pollutions diffuses » et faire le bilan des actions à l'échelle du SAGE



Qualité physico-chimique des eaux Nitrates

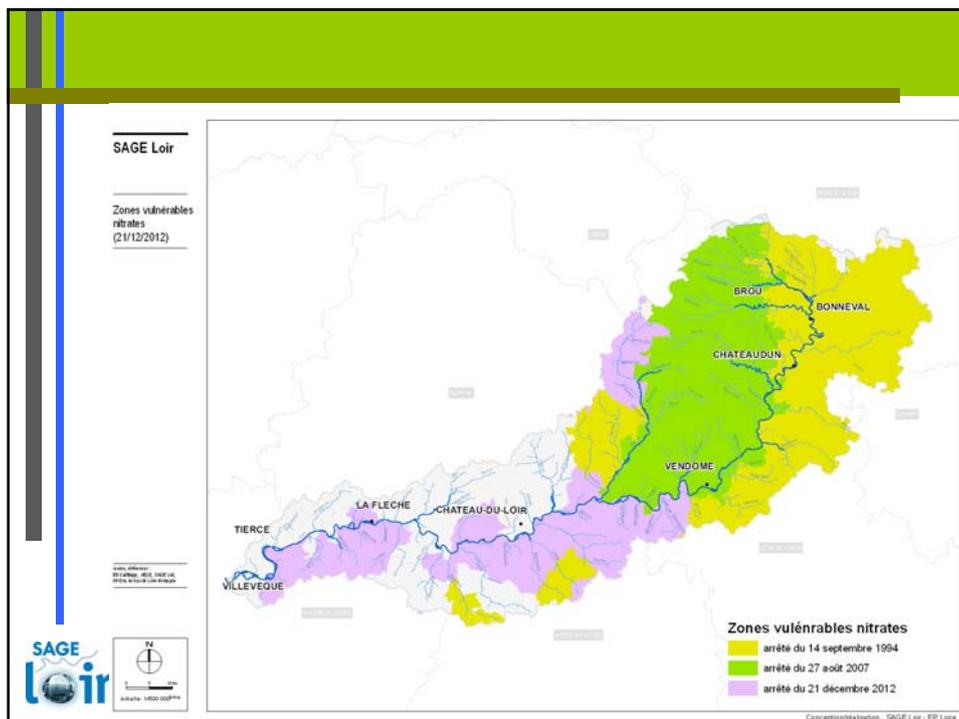
Objectifs 2 et 3. Atteindre le bon état des masses d'eau et préserver les autres masses d'eau au regard du paramètre nitrates

A l'échelle du bassin versant

- ❖ Améliorer, optimiser les pratiques agricoles
 - ↳ Accompagnement sur plans prévisionnels de fumure, reliquats d'azote entrée/sortie d'hiver, conseils/formations/appuis sur application du future programme Nitrates, diagnostic du risque de transfert

ATTENTION: Contexte actuel de révision des zones vulnérables avec classement pour partie du BV, les obligations réglementaires pourraient s'appliquer à plus courte échéance sur certains secteurs aval.





Qualité physico-chimique des eaux

Nitrates

Objectifs 2 et 3. Atteindre le bon état des masses d'eau et préserver les autres masses d'eau au regard du paramètre nitrates

DISPOSITIONS

A l'échelle de Loir Amont et Loir Médian

- ❖ Accompagner vers l'évolution des systèmes agricoles en bassins prioritaires « nitrates » 1 et 2
 - ↳ *Diagnostics individuels, conseils technico-économiques*
 - ↳ *Objectif de 10 % de SAU en agriculture intégrée*
 - ↳ *Objectif de 8% de SAU en agriculture biologique ?*
- ❖ Encourager les collectivités locales à valoriser les produits à bas niveau d'intrant et/ou « bio »
 - ↳ *L'objectif Grenelle de 20 % d'approvisionnement en bio d'ici 2012 est inscrit*

Qualité physico-chimique des eaux Nitrates

Objectif 4. Satisfaire l'alimentation en eau potable au travers du respect des normes de qualité des eaux brutes et distribuées sur Loir Amont et Conie

Contexte: problématique d'eau non conforme en amont et du constat de fermetures des captages problématiques / Affirmation par la CLE du principe de privilégier les démarches de reconquête de la qualité de l'eau + principe de solidarité de bassin (prises d'eau superficielle en aval)

DISPOSITIONS

A l'échelle de Loir Amont et Loir Médian

- ❖ Améliorer la qualité des eaux brutes aux captages d'eau potable présentant une mauvaise qualité « nitrates »
 - ☞ L'objectif est de mener des programmes d'actions sur les aires d'alimentation des captages non conformes d'ici 2016
 - ☞ Objectif de 10 % de SAU en agriculture intégrée
 - ☞ Objectif de 20 % de SAU en cultures pérennes sans intrant
 - ☞ Objectif de 8% de SAU en agriculture biologique ?

- ❖ Encourager le développement et la mise en cohérence des filières aval en vue d'une valorisation des produits à bas niveau d'intrant et/ou « bio » à proximité des captages d'eau potable



Mise en œuvre - Suivi

DISPOSITIONS	MAITRISE D'OUVRAGE PRESENTIE	CALENDRIER						
		N	N + 1	N + 2	N + 3	N + 4	N + 5	N + 6
Disposition QE.N.1 Assurer le portage de programmes contractuels « Pollutions diffuses agricoles »	Collectivités territoriales et leurs groupements		Priorité 1	Priorité 2	Priorité 3			
Disposition QE.N.2 Assurer une coordination et cohérence des programmes « pollutions diffuses » et faire le bilan des actions à l'échelle du SAGE	Collectivités territoriales et leurs groupements / structure porteuse du SAGE (bilan des actions)							
Disposition QE.N.3 Améliorer, optimiser les pratiques agricoles à l'échelle du bassin du loir	Porteurs de programmes contractuels			Priorité 1	Priorité 2	Priorité 3		
Disposition QE.N.4 Accompagner vers l'évolution des systèmes agricoles en bassins prioritaires « nitrates » (cf. bassins en priorité 1 et 2)	Porteurs de programmes contractuels/autres partenaires techniques							
Disposition QE.N.5 Encourager les collectivités locales à valoriser les produits à bas niveau d'intrant et/ou « bio »	Porteurs de programmes contractuels/structure porteuse du SAGE/ partenaires							
Disposition QE.N.6 Améliorer la qualité des eaux brutes aux captages d'eau potable stratégiques « nitrates » identifiés par le SAGE	Syndicats AEP							
Disposition QE.N.7 Encourager le développement et la mise en cohérence des filières aval en vue d'une valorisation des produits à bas niveau d'intrant et/ou « bio » à proximité de ces captages « stratégiques »	Syndicats AEP/Porteurs de programmes contractuels/Partenaires							



Mise en œuvre - Suivi

INDICATEURS	Cf. indicateurs MO (n°1, n°3 et n°4)
	Nombre de diagnostics individuels d'exploitation réalisés par sous-bassin versant
	Nombre d'hectares et d'exploitations par type de MAE contractualisées
	Existence de charte(s) des bonnes pratiques agronomiques et zootechniques/ Couverture du bassin versant par ce type d'outil
	Evolution de la surface agricole utile en agriculture biologique et en agriculture intégrée (à l'échelle des sous-bv, à l'échelle des AAC)
	Evolution de la qualité en nitrates des eaux superficielles et souterraines au regard du percentile 90
	Nombre de démarches BAC sur les captages du territoire dont la qualité est non-conforme ou en dégradation
	Evolution de la surface agricole utile en cultures pérennes sans intrant à l'échelle des aires d'alimentation de captages
	Respect des normes de qualité de eaux brutes et distribuées vis-à-vis du paramètre nitrates



Qualité physico-chimique des eaux Pesticides

Objectif 1. Portage opérationnel des actions liées à la reconquête/préservation de la qualité des eaux en Pesticides

Objectifs 2 Atteindre le bon état des masses d'eau et préserver les autres masses d'eau au regard du paramètre Pesticides

Objectifs 3 Réduire tous les usages d'herbicides

DISPOSITIONS

❖ Améliorer la connaissance de l'état des masses d'eau au regard du paramètre pesticides (**échelle du bassin**)

↳ Réseau de suivi complémentaire à établir en concertation avec acteurs/gestionnaires de réseau localement

❖ Réduire les usages agricoles sur les sous-bassins où les masses d'eau en mauvais état et en report de délai 2021/2027

❖ Réduire les usages agricoles sur les sous-bassins où les masses d'eau en mauvais état et en report de délai 2021/2027

↳ Diagnostics, conseils, formations
↳ Objectif de réduction de 50% des usages



Qualité physico-chimique des eaux Pesticides

Objectif 1. Portage opérationnel des actions liées à la reconquête/préservation de la qualité des eaux en Pesticides

Objectifs 2 Atteindre le bon état des masses d'eau et préserver les autres masses d'eau au regard du paramètre Pesticides

Objectifs 3 Réduire tous les usages d'herbicides

DISPOSITIONS

❖ Réduire les transferts de pesticides en zone d'aléa érosion fort (Braye+Perche)

- ↳ Réalisation de diagnostics environnementaux incluant l'inventaire des éléments bocagers dans le cadre de l'élaboration ou la révision des documents d'urbanisme
- ↳ Mettre en place des programmes bocagers (restauration, entretien)
- ↳ Préserver le bocage dans le cadre des documents d'urbanisme



Qualité physico-chimique des eaux Pesticides

DISPOSITIONS

❖ Réduire les usages non agricoles (bassin du Loir)

- ↳ S'engager dans cette démarche pour les gestionnaires d'infrastructures d'ici 2016
- ↳ Atteindre un objectif « Zéro Herbicide » dans les collectivités d'ici 2016 (hors cimetières et terrains de sport) /2018 (avec cimetières et terrains de sport)
- ↳ Communiquer/Sensibiliser via notamment une Charte Jardineries

Objectif 4. Satisfaire l'alimentation en eau potable au travers du respect des normes de qualité des eaux brutes et distribuées

DISPOSITIONS

❖ Améliorer la qualité des eaux brutes aux captages d'eau potable présentant une qualité non conforme pour les pesticides

- ↳ Même logique que celle affichée pour les nitrates (conservation en plus des captages ciblés prioritairement sur la cartographie)

Mise en œuvre - Suivi

DISPOSITIONS	MAITRISE D'OUVRAGE PRESENTIE	CALENDRIER						
		N	N + 1	N + 2	N + 3	N + 4	N + 5	N + 6
Dispositions QE.Pe.1 Améliorer la connaissance de l'état des masses d'eau au regard du paramètre pesticides	Gestionnaires de réseaux de suivi/ structure porteuse du SAGE/ autres collectivités							
Dispositions QE.Pe.2 Réduire les usages agricoles sur les sous-bassins où les masses d'eau en mauvais état et en report de délai 2021/2027	Porteurs de programmes contractuels							
Disposition QE.Pe.3 Réduire les transferts de pesticides en zone d'aléa érosion fort (Braye)	Collectivités et leurs groupements							
Dispositions QE.Pe.4 Réduire les usages non agricoles sur l'ensemble du bassin du Loir								
- Gestionnaires d'infrastructures de transport (plan de gestion)	Gestionnaires d'infrastructures de transport							
- Collectivités (atteinte zéro herbicide hors cimetières et terrains de sport)	Collectivités et leurs groupements							
- Harmonisation de la réglementation	Préfets	2013						
- Charte jardinerie/distributeurs de pesticides	Structure porteuse du SAGE							
- Communication/sensibilisation	Structure porteuse du SAGE							
Disposition QE.Pe.5 Améliorer la qualité des eaux brutes aux captages d'eau potable stratégiques « pesticides » identifiés par le SAGE	Syndicats AEP							



Mise en œuvre - Suivi

INDICATEURS	Pourcentage/Nombre de masses d'eau suivies annuellement à l'échelle du bassin du Loir
	Quantités de produits phytosanitaires vendues sur le bv
	Nombre de programmes bocagers engagés / Linéaire de bocage entretenu, restauré, planté
	Nombre de PLU/SCoT ayant intégré les éléments bocagers
	Nombre de collectivités ayant réalisé un plan de désherbage et/ou ayant atteint le "zéro herbicide"
	<i>Cf, indicateur 10 valable aussi pour ce paramètre</i>
	Nombre d'outils de communication et nombre de cibles (plan de communication du SAGE)
	Evolution de la qualité des masses d'eau en pesticides / Respect des normes eaux distribuées en pesticides



Qualité physico-chimique des eaux Phosphore

Objectif 1. Atteindre le bon état des masses d'eau non conformes

DISPOSITIONS

- ❖ Améliorer la connaissance de l'état des masses d'eau
- ❖ Assurer une adaptation de l'ensemble des rejets de phosphore de stations d'épuration au niveau d'acceptabilité des milieux à l'échelle de chaque masse d'eau

- ❖ Réduire les rejets de phosphore des stations d'épuration en vue d'atteindre le bon état des masses d'eau

- ❖ Réduire les autres rejets liés à l'assainissement domestique en vue d'atteindre le bon état des masses d'eau



Mise en œuvre - Suivi

DISPOSITIONS	MAITRISE D'OUVRAGE PRESENTIE	CALENDRIER						
		N	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	N+6
Disposition QE.P.1 Améliorer la connaissance de l'état des masses d'eau sur le paramètre phosphore	Gestionnaires de réseaux de suivi/ structure porteuse du SAGE/ autres collectivités							
Disposition QE.P.2 Assurer une adaptation de l'ensemble des rejets de phosphore de stations d'épuration au niveau d'acceptabilité des milieux à l'échelle de chaque masse d'eau	Groupe de travail: cellule d'animation du SAGE							
Disposition QE.P.3 Réduire les rejets de phosphore des stations d'épuration en vue d'atteindre le bon état des masses d'eau	Collectivités et leurs groupements/Police de l'eau							
Dispositions QE.P.4 Réduire les autres rejets liés à l'assainissement domestique en vue d'atteindre le bon état des masses d'eau								
- Définir zones à enjeu environnemental	Structures porteuse du SAGE							
- Réalisation de schéma directeur d'assainissement	Collectivités et leurs groupements	2013						
- Etude pour passage en réseau séparatif	Collectivités et leurs groupements							
- Communication	Structures porteuse du SAGE							

INDICATEURS	
	Rendement des réseaux de collecte / taux de collecte
	Etat des eaux au regard du bon état par rapport au phosphore aux différents points de mesure (bilan annuel, regard des normes Bon état)
	Nombre de "points noirs" en ANC réhabilités



Qualité des milieux aquatiques

Objectif 1. Portage opérationnel des actions sur l'ensemble du territoire du SAGE

DISPOSITIONS

- ❖ Porter des programmes contractuels « milieux aquatiques » sur l'ensemble du bassin du Loir

Objectif 2. Assurer une continuité écologique sur l'axe Loir et ses affluents

DISPOSITIONS

- ❖ Définition et mise en œuvre du plan d'action « continuité écologique » du SAGE
 - ↳ *Priorisation des actions basées sur les classements L.214-17, logique d'opportunité en premier lieu puis priorisation selon la grille multicritères validée par la CLE*
- ❖ Réaliser un diagnostic partagé des ouvrages hydrauliques sur le territoire du SAGE pour 2015
- ❖ Harmoniser les procédures de gestion coordonnée des vannages à l'échelle du bassin
- ❖ Valoriser les retours d'expérience quant aux actions menées sur les ouvrages



Qualité des milieux aquatiques

Objectif 3. Atteindre le bon état écologique des masses d'eau

Objectif 4. Réduire les phénomènes d'eutrophisation sur l'axe Loir

DISPOSITIONS

- ❖ Réduire le taux d'étagement du Loir et des affluents
 - ↳ *Modalités d'atteinte précisées par la CLE puis intégration dans plans d'actions des contrats*
- ❖ Préserver l'hydromorphologie des cours d'eau dans le cadre des documents d'urbanisme
- ❖ Réduire l'impact des plans d'eau et limiter leur création
- ❖ Réhabiliter les anciens sites d'extractions de granulats alluvionnaires en lit majeur en compatibilité avec objectifs du SAGE
- ❖ Limiter le développement des espèces envahissantes/invasives



Qualité des milieux aquatiques



Qualité des milieux aquatiques (CE)

DISPOSITIONS

- ❖ Préserver les têtes de bassin versant
- ❖ Etablir un plan de communication et de sensibilisation sur les enjeux liés aux cours d'eau

Article 1 du Règlement :

Les installations, ouvrages, travaux ou activités soumis à déclaration ou à autorisation en application des articles L.214-1 et R.214-1 du Code de l'environnement (rubriques 3.1.2.0., 3.1.3.0, 3.1.4.0), non liés à des travaux de restauration hydromorphologique des cours d'eau et situés dans le lit mineur et/ou au niveau des berges d'un cours d'eau de rang 1 et 2 de Strahler et de pente de plus de 1 %, tels qu'identifiés sur la carte ci-après, ne sont autorisés que si :

- > le projet est déclaré d'utilité publique ou s'il présente un caractère d'intérêt général ou d'urgence ;
- > le projet présente des enjeux liés à la sécurité ou à la salubrité publique tels que décrits à l'article L2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Dans les cas particuliers cités précédemment, des mesures compensatoires sont systématiquement exigées par les services instructeurs.

Mise en œuvre - Suivi

DISPOSITIONS	MAITRISE D'OUVRAGE PRESENTIE	CALENDRIER						
		N	N + 1	N + 2	N + 3	N + 4	N + 5	N + 6
Dispositions CE.8 Réduire l'impact des plans d'eau et Limiter leur création	Porteurs de programmes contractuels Police de l'eau							
Dispositions CE.9 Encadrer la remise en état d'anciens site d'extractions de granulats alluvionnaires en lit majeur	Gestionnaires/propriétaires de carrières d'exploitation							
Dispositions CE.10 Veiller au développement des espèces envahissantes/invasives	Porteurs de programmes contractuels et autres collectivités Structure porteuse du SAGE							
Dispositions CE.11 Préserver les têtes de bassin versant	Structure porteuse du SAGE/Porteurs de programmes contractuels							
Disposition CE.12 Etablir un plan de communication et de sensibilisation sur les enjeux liés aux cours d'eau	Structure porteuse du SAGE							



Mise en œuvre - Suivi

INDICATEURS	<i>Cf. indicateurs MO (n°1, n°3 et n°4)</i>
	Nombre d'ouvrages identifiés par le SAGE ayant fait l'objet de travaux ou d'opérations de gestion
	Linéaire de cours d'eau "transparents"
	Evolution du taux d'étagement par masse d'eau au regard des objectifs définis dans le SAGE
	Linéaire de cours d'eau ayant fait l'objet d'actions de renaturation ou de restauration de la morphologie
	Nombre de plans d'eau sur cours ayant entrepris des travaux pour limiter les impacts sur le cours d'eau
	<i>Inventaire et caractérisation finalisée de l'ensemble des têtes de bassin versant identifiés par le SDAGE ?</i>
	Nombre de plans d'action existants sur les têtes de bassin versant (% couvertes sur l'ensemble du bassin versant)
	Nombre d'outils de communication et nombre de cibles (plan de communication du SAGE)
	Evolution de la qualité biologique au regard du bon état sur l'ensemble des masses d'eau / Nombre de points de suivi par masse d'eau



Zones Humides

Objectif 1. Améliorer la connaissance du patrimoine « zones humides » sur l'ensemble du bassin du loir

DISPOSITIONS

- ❖ Identifier, caractériser les zones humides « effectives » du territoire (réalisation par collectivités) **Jusqu'où doit aller l'identification?**
- ❖ Mettre à jour l'inventaire global et communiquer sur la connaissance du patrimoine « zones humides »

Objectif 2. Protéger, préserver et gérer les zones humides notamment prioritaires

DISPOSITIONS

- ❖ Définir et identifier les zones humides prioritaires (validation par CLE)
- ❖ Intégrer les zones humides « effectives » dans les documents d'urbanisme
- ❖ Préserver les zones humides dans le cadre des installations, ouvrages, travaux et aménagements
- ❖ Mieux gérer les zones humides
- ❖ Favoriser l'acquisition foncière de zones humides prioritaires



Zones Humides (ZH)

Objectif 3. Porter des programmes contractuels

DISPOSITIONS

- ❖ Mettre en place des programmes contractuels « zones humides »



Zones Humides

Disposition spécifique sur « mesures compensatoires »

Afin d'éviter la dégradation ou la destruction même partielle d'une zone humide « effective » dans le cadre d'un projet d'installation, ouvrage, travaux et/ou d'aménagement dont l'aire de projet inclut en tout ou partie ladite zone humide, le pétitionnaire doit démontrer l'impossibilité de solutions alternatives à ce projet.

En cas d'absence d'alternatives possibles, le dossier de demande d'autorisation ou de déclaration au titre de la Loi sur l'Eau définit des mesures compensatoires telles que prévues par la disposition 8B-2 du SDAGE Loire-Bretagne et doit intégrer les priorités suivantes :

- la restauration de zones humides fortement dégradées est prioritairement envisagée : la recréation n'est envisagée que lorsqu'aucune zone humide à restaurer n'a pu être identifiée et faire l'objet de la mesure compensatoire,
- la mesure compensatoire s'applique en priorité sur une zone humide située dans le même bassin versant.

L'évaluation de la zone humide sur le plan fonctionnel est réalisée en amont de la définition des mesures compensatoires. La gestion et l'entretien de la zone humide restaurée/recréée sont garantis sur le long terme et les modalités sont précisées par le pétitionnaire dans son dossier réglementaire. La réalisation des mesures compensatoires est assurée en parallèle des travaux dudit projet.



Mise en œuvre - Suivi

DISPOSITIONS	MAITRISE D'OUVRAGE PRESENTIE	CALENDRIER						
		N	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	N+6
Disposition ZH.1 Identifier, caractériser les zones humides « effectives » du territoire	Collectivités et leurs groupements/Porteurs de programmes contractuels							
Disposition ZH.2 Mettre à jour l'inventaire global et communiquer sur la connaissance du patrimoine « zones humides »	Structure porteuse du SAGE							
Disposition ZH.3 Définir et identifier les zones humides prioritaires	Structure porteuse du SAGE (décision CLE)							
Disposition ZH.4 Intégrer les zones humides « effectives » dans les documents d'urbanisme	Collectivités territoriales et leurs groupements							
Disposition ZH.5 Préserver les zones humides dans le cadre des installations, ouvrages, travaux et aménagements	Pétitionnaires/Police de l'eau							
Dispositions ZH.6 Mieux gérer les zones humides	Structure porteuse du SAGE (guide) Porteurs de programmes contractuels et autres collectivités		Guide					
Disposition ZH.7 Favoriser l'acquisition foncière de zones humides prioritaires	Collectivités et leurs groupements/Associations environnementales..							
Disposition ZH.8 Mettre en place des programmes contractuels « zones humides »	Porteurs de programmes contractuels							



Mise en œuvre - Suivi

INDICATEURS	Pourcentage du bassin versant couvert par l'inventaire des zones humides effectives / Surfaces de zones humides effectives
	Définition de ZHIEP et /ou ZSGE / Surfaces concernées
	Nombre de PLU/SCoT ayant intégré les inventaires de zones humides
	Surface totale de zones humides ayant fait l'objet de mesures de gestion, protection, restauration
	Existence d'un guide de gestion différenciée des zones humides
	Nombre d'outils de communication et nombre de cibles (plan de communication du SAGE)
	Nombre/couverture par des programmes "zones humides"

Sécurisation de l'Alimentation en Eau Potable (AEP)

Objectif 1. Assurer une sécurisation de l'alimentation en eau potable sur l'ensemble du bassin versant

DISPOSITIONS

- ❖ Conditionner l'octroi des financements dans le domaine de l'eau potable
- ❖ Information de la Commission Locale de l'Eau

Objectif 2. Assurer la satisfaction de l'usage « Eau potable » via la distribution d'une eau conforme aux normes réglementaires (nitrates/pesticides)

Objectif 3. Poursuivre et développer une politique d'économies d'eau individuelle et collective

DISPOSITIONS

- ❖ S'orienter vers une gestion patrimoniale des réseaux
- ❖ Réaliser des économies d'eau dans les bâtiments publics
- ❖ Réaliser des économies d'eau dans l'habitat

Mise en œuvre - Suivi

DISPOSITIONS	MAITRISE D'OUVRAGE PRESENTIE	CALENDRIER						
		N	N + 1	N + 2	N + 3	N + 4	N + 5	N + 6
Disposition AEP.1 Conditionner l'octroi des financements dans le domaine de l'eau potable Disposition AEP.2 Information de la Commission Locale de l'Eau	Collectivités-Syndicats AEP/Financeurs							
<i>Cf. dispositions QE.N et QE.Pe</i>								
Disposition AEP.3 S'orienter vers une gestion patrimoniale des réseaux	Structure porteuse du SAGE Collectivités et leurs groupements	2013						
Disposition AEP.4 Réaliser des économies d'eau dans les bâtiments publics	Collectivités et leurs groupements							
Dispositions AEP.5 Réaliser des économies d'eau dans l'habitat	Structure porteuse du SAGE Collectivités et leurs groupements							

INDICATEURS

Nombre de projets de sécurisation (interconnexions, etc.) financés
<i>Cf. indicateurs n°11 et 17</i>
Etat d'avancement des descriptifs détaillés des réseaux AEP / Evolution des rendements des réseaux de distribution
Evolution du prix de l'eau à l'échelle du SAGE
Evolution des volumes d'eau potable produits/consommés



Gestion Quantitative des eaux superficielles

Objectif 1. Améliorer la connaissance de l'état quantitatif des ressources sur le bassin du Loir

DISPOSITIONS

- ❖ Réaliser une étude globale de l'état quantitatif des ressources en eau du territoire du SAGE Loire
- ❖ Réaliser un diagnostic des masses d'eau superficielles s'avérant en risque hydrologie

Objectif 2. Atteindre le bon état quantitatif des masses d'eau superficielles en risque hydrologie

DISPOSITIONS

- ❖ Mettre en œuvre des plans d'actions spécifiques sur les masses d'eau superficielles en risque hydrologie
- ❖ Suivre le respect des débits objectifs établis sur le territoire du SAGE



Gestion Quantitative des eaux souterraines

Objectif 2. Atteindre le bon état quantitatif des masses d'eau souterraines en risque quantitatif

DISPOSITIONS

❖ Appliquer et préciser la mise en application de la disposition 7C-5 du SDAGE Loire-Bretagne sur le territoire du SAGE du Loir

↳ Etude des zones baissières de la nappe du Cénomaniens sur le territoire => objectif de préciser les modalités d'une gestion volumétrique de la nappe sur ces secteurs.

❖ Mettre en application et suivre la gestion quantitative de la nappe de Beauce

❖ Mettre en place si nécessaire une gestion quantitative des autres nappes du territoire

↳ Selon résultats de l'étude globale => nécessité sur Sêno-Turonien? Nappe alluviale?



Mise en œuvre - Suivi

DISPOSITIONS	MAITRISE D'OUVRAGE PRESENTIE	CALENDRIER						
		N	N + 1	N + 2	N + 3	N + 4	N + 5	N + 6
Disposition GQ.sup.1 Réaliser une étude globale de l'état quantitatif des ressources en eau du territoire du SAGE	Structure porteuse du SAGE							
Disposition GQ.sup.2 Réaliser un diagnostic des masses d'eau superficielles s'avérant en risque hydrologie	Porteurs de programmes contractuels							
Disposition GQ.sup.3 Mettre en œuvre des plans d'actions spécifiques sur les masses d'eau superficielles en risque hydrologie	Porteurs de programmes contractuels							
Disposition GQ.sup.4 Suivre le respect des débits objectifs établis sur le territoire du SAGE	Structure porteuse du SAGE							
Disposition GQ.sout.1 Appliquer et préciser la mise en application de la disposition 7C-5 du SDAGE Loire-Bretagne sur le territoire du SAGE du Loir	Structure porteuse du SAGE							
Disposition GQ.sout.2 Mettre en application et suivre la gestion quantitative de la nappe de Beauce	Structure porteuse du SAGE							
Disposition GQ.sout.3 Mettre en place si nécessaire une gestion quantitative des autres nappes du territoire	Structure porteuse du SAGE							

INDICATEURS

Finalisation d'une étude globale_Nombre de masses d'eau diagnostiquées en risque quantitatif
Nombre de masses d'eau superficielles en risque hydrologie ayant fait l'objet d'un plan d'action spécifique
Evolution de l'état quantitatif des masses d'eau superficielles en risque hydrologie (situation à l'étiage en particulier)
Evolution des prélèvements en eaux superficielles (annuel, étiage, par catégorie d'usager) sur base des données redevances
Respect des débits objectifs aux points nodaux existants sur le territoire du SAGE
Finalisation d'une étude - Existence d'une gestion volumétrique de la nappe du Cénomaniens à l'échelle du bassin du Loir (volumes, répartition, organismes uniques) / Evolution des volumes prélevés par catégorie d'usager
Evolution des niveaux piézométriques des nappes (Cénomaniens, Beauce, Sêno-Turonien, Nappe Alluviale)
Existence d'une étude d'évaluation de l'état quantitatif de la nappe alluviale et du Sêno-Turonien du Loir



Inondations

Objectif 1. Assurer un portage opérationnel des actions de prévention et de prévision du risque inondations

DISPOSITIONS

❖ Porter et coordonner le volet "Inondations" du projet de SAGE

↳ La Commission Locale de l'Eau étudie dès la publication du SAGE et avec l'appui de la structure porteuse du SAGE les possibilités de portage opérationnel et d'organisation de la maîtrise d'ouvrage concernant l'ensemble des orientations relatives à l'enjeu Inondations sur le bassin du Loir.

Objectif 2. Améliorer la prévision des crues

DISPOSITIONS

❖ Mettre en œuvre des actions pour « Améliorer les dispositifs d'observations des crues »

↳ Campagnes de mesures de débit en amont de la confluence avec l'Ozanne / Actualisation et développement des courbes de tarage aux stations / Densification du réseau de mesure sur le Loir et ses affluents

Mettre en œuvre des actions pour « Améliorer l'efficacité des outils de prévision des crues »

↳ Modernisation de l'outil de modélisation Intégration des affluents dans la modélisation du bassin versant / Gestion coordonnée des vannages pour améliorer l'interprétation des hauteurs d'eau



Inondations

DISPOSITIONS

❖ Mettre en œuvre des actions pour « Améliorer l'information pour la gestion de crise »

↳ Amélioration de la pertinence des niveaux de vigilance (du SPC) et d'alerte (de la Préfecture) / Mise en place d'un outil de cartographie des zones inondables pour la gestion de crise

Objectif 3. Réduire les conséquences négatives des inondations sur les enjeux impactés en promouvant notamment les démarches de réduction de la vulnérabilité

DISPOSITIONS

❖ Mettre en œuvre des actions pour « Améliorer la conscience du risque »

↳ Réalisation d'une série de plaquettes d'information / Accompagnement des maires dans la mise en place des obligations réglementaires / Campagne d'information à la population

↳ Mise en place de repères de crues / Actions de communication et de sensibilisation (hpersonnel enseignant, enfants...) / Réalisation d'une étude pour caractériser l'exposition aux risques des différents réseaux

↳ Réalisation d'une étude du fonctionnement hydraulique sur les affluents du Loir

↳ Mise en commun des données cartographiques relatives au risque inondation



Inondations

Objectif 4. Améliorer la gestion de crise

❖ Mettre en œuvre des actions pour « Améliorer la préparation à la gestion de crise »

↳ Favoriser la réalisation des Plans Communaux de Sauvegarde /Elaboration de plans particuliers de mise en sûreté / Mise en place d'exercices Plans Communaux de Sauvegarde

Objectif 5. Prendre en compte le risque inondation dans l'aménagement du territoire

❖ Mettre en œuvre des actions pour « Prendre en compte le risque dans l'aménagement du territoire »

↳ Priorisation des PPRI qui doivent faire l'objet d'une révision / Maîtrise des usages des fonds de vallée

❖ Mieux connaître et préserver les zones d'expansion des crues (inventaires: sur ensemble du BV? Par qui et dans quel cadre?)

❖ Mieux gérer les eaux pluviales

❖ Prendre en compte la gestion des eaux pluviales dans les documents d'urbanisme

❖ Mieux intégrer la problématique de gestion des eaux pluviales dans les projets d'aménagement

DISPOSITIONS



Inondations

Objectif 6. Réduire les conséquences négatives des inondations sur les enjeux impactés en promouvant notamment les démarches de réduction de la vulnérabilité

❖ Mettre en œuvre des actions pour « Réduire la vulnérabilité des enjeux exposés »

↳ diagnostics "Habitat" / plans de continuité d'activité ...

Objectif 7. Réduire les conséquences négatives des inondations sur les enjeux impactés en renforçant les dispositifs de protection

❖ Evaluer la pertinence de mesures de protection proposées au regard des enjeux transversaux du SAGE Loire **A VENIR**

DISPOSITIONS



Mise en œuvre - Suivi

DISPOSITIONS	MAITRISE D'OUVRAGE PRESENTIE	CALENDRIER						
		N	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	N+6
Disposition IN.1 Porter et coordonner le volet "Inondations" du projet de SAGE								
Disposition IN.2 Mettre en œuvre des actions pour « Améliorer les dispositifs d'observations des crues »								
<i>Campagnes de mesures de débit en amont de la confluence avec l'Ozanne</i>								
<i>Actualisation et développement des courbes de tarage aux stations</i>	DREAL Pays de la Loire							
<i>Densification du réseau de mesure sur le Loir et ses affluents</i>								
Disposition IN.3 Mettre en œuvre des actions pour « Améliorer l'efficacité des outils de prévision des crues »								
<i>Modernisation de l'outil de modélisation</i>	DREAL Pays de la Loire							
<i>Intégration des affluents dans la modélisation du bassin versant</i>	DREAL Pays de la Loire							
<i>Gestion coordonnée des vannages pour améliorer l'interprétation des hauteurs d'eau</i>	Syndicats de bassin							
Disposition IN.4 Mettre en œuvre des actions pour « Améliorer l'information pour la gestion de crise »								
<i>Amélioration de la pertinence des niveaux de vigilance (du SPC) et d'alerte (de la Préfecture)</i>	Préfectures, DREAL Pays de la Loire							
<i>Mise en place d'un outil de cartographie des zones inondables pour la gestion de crise</i>	DREAL Pays de la Loire, DDT							



Mise en œuvre - Suivi

DISPOSITIONS	MAITRISE D'OUVRAGE PRESENTIE	CALENDRIER						
		N	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	N+6
Disposition IN.5 Mettre en œuvre des actions pour « Améliorer la conscience du risque »								
<i>Réalisation d'une série de plaquettes d'information à destination des élus sur le risque inondation</i>	Communes, Intercommunalités, EP Loire							
<i>Accompagnement des maires dans la mise en place des obligations réglementaires en matière de gestion du risque inondation</i>	Communes, communauté de communes							
<i>Campagne d'information à la population</i>	Communes, communauté de communes							
<i>Mise en place de repères de crues</i>	Communes ou Communautés de communes, EP Loire (maîtrise d'ouvrage possible pour le recensement, la fabrication et la fourniture des repères de crues)							
<i>Actions de communication et de sensibilisation des chefs d'établissement, du personnel enseignant et des enfants dans les établissements scolaires situés en zone inondable</i>	Préfecture, Education nationale, Conseils régionaux, Conseils généraux, Communes, Communautés de communes							
<i>Réalisation d'une étude pour caractériser l'exposition aux risques des différents réseaux</i>	Gestionnaires de réseaux							
<i>Réalisation d'une étude de fonctionnement hydraulique sur les affluents du Loir</i>	Structure porteuse du SAGE / EP Loire							
<i>Mise en commun des données cartographiques relatives au risque inondation</i>	DREAL / Structure porteuse du SAGE / EP Loire							
Disposition IN.6 Mettre en œuvre des actions pour « Améliorer la préparation à la gestion de crise »								
<i>Favoriser la réalisation des Plans Communaux de Sauvegarde</i>	Communes ou intercommunalités							
<i>Elaboration de plans particuliers de mise en sûreté pour les établissements scolaires</i>	Education nationale, communes, communautés de communes							
<i>Mise en place d'exercices Plans Communaux de Sauvegarde</i>	Communes ou intercommunalités et Préfecture s'il s'agit d'un exercice « Grandeur Nature »							



Mise en œuvre - Suivi

DISPOSITIONS	MAITRISE D'OUVRAGE PRESENTEE	CALENDRIER						
		N	N + 1	N + 2	N + 3	N + 4	N + 5	N + 6
Disposition IN.7 Mettre en œuvre des actions pour « Prendre en compte le risque dans l'aménagement du territoire » <i>Priorisation des PPRI qui doivent faire l'objet d'une révision</i> <i>Maîtrise des usages des fonds de vallée</i>	Préfectures							
	Communes, syndicats intercommunaux							
Disposition IN.8 Mieux connaître et préserver les zones d'expansion des crues	Structure porteuse du SAGE/porteurs de programmes contractuels EP Loire							
Disposition IN.9 Mieux gérer les eaux pluviales								
Disposition IN.10 Prendre en compte la gestion des eaux pluviales dans les documents d'urbanisme								
Disposition IN.11 Mieux intégrer la problématique de gestion des eaux pluviales dans le projets d'aménagement								
Disposition IN.12 Mettre en œuvre des actions pour « Réduire la vulnérabilité des enjeux exposés » <i>Favoriser la réalisation de diagnostics "Habitat"</i> <i>Mise en œuvre de plans de continuité d'activité</i> <i>Déploiement de la démarche "industrielle" de réduction de la vulnérabilité pour les activités économiques (y compris les exploitations agricoles)</i>	EP Loire, Communes, Communautés de communes							
	EP Loire, Communes, Communautés de communes							
	EP Loire							
Disposition IN.13 Evaluer la pertinence de mesures de protection proposées au regard des enjeux transversaux du SAGE Loire	<i>En attente de résultats issus de l'étude globale de réduction du risque inondation sur le bassin du Loir en cours de finalisation</i>							



Mise en œuvre - Suivi

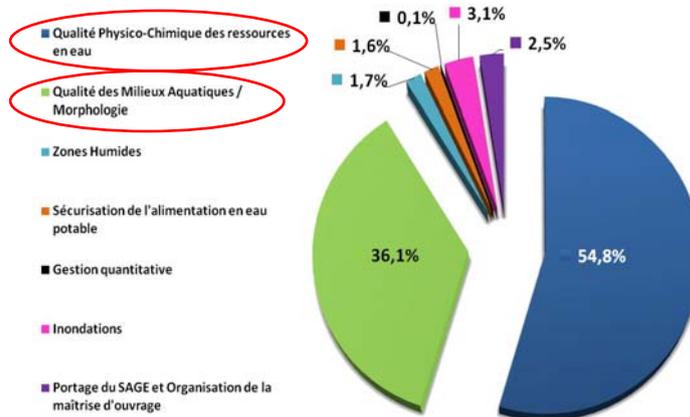
INDICATEURS	Existence de porteur du programme global / Nombre de maîtrises d'ouvrage engagées
	Existence d'un outil cartographique des zones inondables pour la gestion de crise
	Nombre de niveaux d'alerte créés, mis à jour
	Nombre de personnes ciblées par plan de communication et des sensibilisation du SAGE
	Nombre de repères de crues sur le territoire
	Nombre de PCS et DICRIM sur le territoire / Couverture du territoire à risque par ces documents
	Nombre/Pourcentage de PPRI actualisés et mis en cohérence
	Surface de zones d'expansion des crues inventoriés / Proportion de la surface du Bassin versant
	Nombre de schémas de gestion des eaux pluviales sur le territoire du SAGE
	Nombre de diagnostics "habitats" réalisés sur le territoire à risque



Evaluation économique du projet de SAGE

Coût global : environ 225 M€ sur 10 ans

Dont 40% de coûts de fonctionnement



Répartition des coûts sur 10 ans par enjeu du SAGE Loire



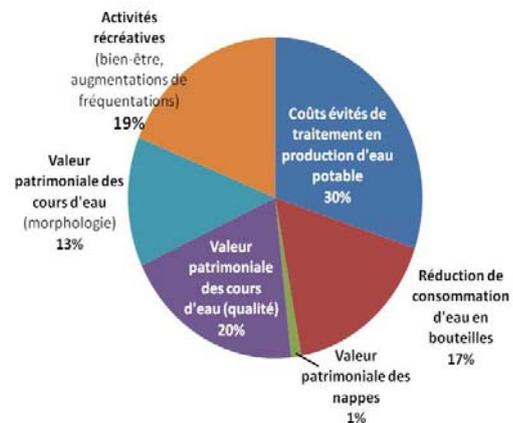
Evaluation économique du projet de SAGE

□ Evaluation des « bénéfiques » ou avantages générés

Estimation basée sur :

- ✓ des hypothèses d'évolution sur les activités productives, la fréquentation (activités récréatives), la valeur d'attachement des habitants aux milieux et à la ressource
- ✓ des études économiques basées sur des enquêtes et proposant des valeurs de bénéfices

Part relative des bénéfices annuels



Analyse Coûts/Bénéfices

❑ Comparaison coûts-bénéfices

- L'analyse coûts-bénéfice : outil initial des programmes nationaux et des SDAGE
- Nombreuses limites de la quantification « monétaire » des bénéfices et du chiffrage des coûts
 - **La description des bénéfices s'avère souvent suffisante** à l'échelle des SAGE, et préférable à une comparaison « chiffrée » pour soutenir l'équilibre et la légitimité du projet
 - **Eclairage complémentaire mais pas un outil d'aide à la décision**

Coût sur 60 ans	Bénéfices sur 60 ans
331 millions d'€	160 millions d'€ sans les valeurs patrimoniales 365 millions d'€ avec les valeurs patrimoniales



Planning

	Mars-Avril-12	mai-12	juin-12	juil-12	août-12	sept-12	oct-12	nov-12	déc-12	janv-13	févr-13	mars-13
Bureau de la CLE	29/03/2012					14/09/2012	26/10/2012			03-Janv		8/03 Vaas
Comité de rédaction		02/05/2012	27/06/2012			14/09/2012						
CLE											8/02 Château du Loir	29/03 Lunay (sous réserve)
Commission géographique - aval								29/11/2012 Briollay				
Commission géographique - amont								30/11/2012 Lunay				
Groupes techniques spécifiques								Non mobilise				
Rencontre des élus										x 2		

Prochaines réunions:

- Bureau de la CLE : le 8 mars à Vaas
- CLE : le 29 mars à Lunay





www.sage-loir.fr

SAGE du bassin du Loir
Hôtel de ville
Espace Pierre Mendès France
72200 LA FLECHE
Tel: 02.41.86.63.16
Courriel: alexandre.delahunay@eptb-loire.fr

